

Union Générale des Fédérations de Fonctionnaires

La formation initiale des fonctionnaires, ça nous regarde

Compte-rendu du groupe de travail Fonction Publique- Syndicats du 18 mai 2009 sur les écoles de formation initiale

Le gouvernement avait demandé au préfet Le Bris d'élaborer un rapport sur les écoles de la Fonction publique dans l'objectif de réduction des coûts et de remodelage de la formation en fonction des nouvelles règles de gestion des personnels qu'il cherche à promouvoir (filières de métiers, rapport Silicani, projet de loi mobilité,...).

Le rapport Le Bris développe à cet effet un certain nombre d'axes inquiétants opposant formation initiale et formation continue. La formation théorique devrait être ainsi réduite de moitié. L'effort de formation initiale aux métiers de la Fonction publique devrait être largement reporté sur l'université. Les concours internes devraient être supprimés et remplacés par la RAEP (reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle), le réseau des écoles devrait être compacté et regroupé géographiquement, etc.

Lors de la réunion d' *«information-concertation »* du 18 mai, le secrétaire d'Etat à la Fonction publique ne reprend pas les propositions les plus en rupture avec la situation actuelle. 5 axes de réformes sont mis en avant : l'individualisation des formations, la professionnalisation des formations, la réduction du temps de formation, l'accompagnement des fonctionnaires dans leur premier poste, le *« rapprochement de certaines écoles notamment lorsque les corps ont fusionné »*. Un lien est fait avec les 3 versants de la Fonction publique. Des représentants de la Fonction publique territoriale avaient été invités à la réunion (CNFPT, ADF, ARF notamment).

L'objectif de réduction des coûts continue à être présent avec la volonté de réduire la formation initiale et de fusionner des écoles.

La CGT, comme les autres organisations syndicales, demande une réelle concertation sur ce dossier. Les écoles de la Fonction publique représentent un acquis démocratique en permettant une formation payée par l'employeur. Celle-ci a pour finalité l'accès à un premier emploi et la possibilité de dérouler ensuite une carrière sur un ensemble de fonctions tout au long de sa vie professionnelle.

La CGT demande un fonctionnement transparent du réseau des écoles de service public et une participation des organisations syndicales.

Sur différents points, l'argumentation des représentants de la Fonction publique est en deçà du rapport Le Bris. Ainsi sur la durée de la formation qui, dans certains cas, pourraient être allongée: catégorie C, certaines formations au contrôle, ...

Pour ce qui concerne la suppression du classement de sortie, les propos sont prudents. Certes l'objectif est maintenu avec un pouvoir renforcé des administrations employeurs dans le choix des premières affectations. Dans le même temps, la prudence semble de mise, le directeur de cabinet affirme ainsi que la professionnalisation entraîne la suppression du classement de sortie **quand c'est possible**, pas par exemple dans les grandes administrations où les critères géographiques sont prédominants.

On voit ainsi qu'il est possible de faire bouger les lignes. Les objectifs gouvernementaux demeurent, il nous appartient de dénoncer les projets visant à mettre en cause un système de formation étroitement lié à notre conception d'une fonction publique de carrière. Nous le ferons d'autant mieux avec une démarche partant des besoins des personnels et une politique de formation sur laquelle ceux-ci puissent vraiment s'exprimer.

Sur les différents axes mis en avant par le secrétaire d'Etat, nous avons à préciser nos revendications. Par exemple sur l'individualisation des formations: comment concilier le besoin d'un socle commun de formation et les parcours professionnels ou scolaires déjà réalisés ? L'objectif de professionnalisation des formations n'est pas à rejeter en soi mais ne peut opposer formation théorique et pratique. L'accompagnement du premier poste fait l'objet d'un assez large accord avec des formules comme le tutorat. Les représentants de la Fonction publique mettent en perspective l'amélioration des conditions financières et la reconnaissance dans la carrière de l'effort fait par les agents pour former leurs collègues (tutorat, formateur, jury).

Un développement assez conséquent est fait par le directeur de cabinet sur la mise en place des « classes préparatoires intégrées ». Celles-ci visent à accueillir des jeunes issus des milieux défavorisés pour les accompagner dans la préparation des concours. De telles classes vont être installées pour l'ENA et les IRA dès cet automne. Pour la CGT, ces mesures ne peuvent suffire et appellent des dispositifs beaucoup plus conséquents (jeunes sans diplômes, pré-recrutements, bourses, centres de préparation au concours, logement, etc.). Des questions se posent sur l'avenir des jeunes des classes préparatoires intégrées qui ne réussiront pas le concours.

Dans la discussion, le directeur de cabinet déclare qu'il envisage une formation plus conséquente pour les non- titulaires.

La direction de la Fonction publique va poursuivre les échanges avec les différents ministères et un nouveau rendez-vous sur ces questions avec les organisations syndicales aura lieu à l'automne. Si manifestement la direction de la Fonction publique semble faire profil bas, les orientations de fond restent inchangées. Cela appelle de notre part la vigilance et l'interpellation des directions des ministères sur le devenir des écoles et des dispositifs de formation initiale.

L'UGFF réunira un groupe de travail pour poursuivre la réflexion sur ces questions.

Patrick Hallinger et Gilles Oberrieder